

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE  
ARRONDISSEMENT D'AUTUN  
CANTON DE SAINT-VALLIER

COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Décision du Maire prise en application de l'article L 2122-22  
du Code Général des Collectivités Territoriales

DEC2022\_18

Objet : contrat assurance « Responsabilité Civile Collectivités » - AVENANT n°1 majoration 2023

Le Maire de la commune de Sanvignes-les-Mines,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération 2020-56 du Conseil municipal en date du 14 septembre 2020 lui donnant délégation des attributions prévues au-dit article,

Vu sa décision n°DEC2020/18 du 18/09/2020 relative aux marchés d'assurances et plus particulièrement au marché conclu avec l'entreprise Paris Nord Assurances Services, 159 rue du Faubourg Poissonnière à 75009 PARIS pour l'assurance « responsabilité civile et risques annexes »

Considérant la présentation d'une proposition d'avenant par la compagnie d'assurance responsabilité civile de la commune,

**DÉCIDE**

Article 1. L'avenant n°1 au contrat d'assurance Responsabilité Civile Collectivité n°0R205810 est conclu avec l'entreprise Paris Nord Assurances Services, représentée par M. William LESAGE, Directeur. Il prescrit une augmentation de la prime provisionnelle et un taux de révision de l'assiette de prime de 15.00 % soit :

- Montant de la nouvelle prime provisionnelle :

PRIME HT :	1 592.75 €
TAXES :	143.35 €
FRAIS TTC :	55.00 €
PRIME TTC :	1 791.10 €
- Nouveau taux de révision HT : 0,0748 % de l'assiette de prime

Article 2. L'avenant n°1 prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Article 3. Les clauses et conditions du contrat initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par l'avenant.

Article 4. Madame la directrice générale des services, Monsieur le directeur des services techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Sanvignes-les-Mines, le 19 juillet 2022

Le Maire,



Jean-Claude LAGRANGE.

Transmis à la Sous-Préfecture le 19/07/2022 et publié sur le site internet de la commune le 19/07/2022